Image not found or type unknown

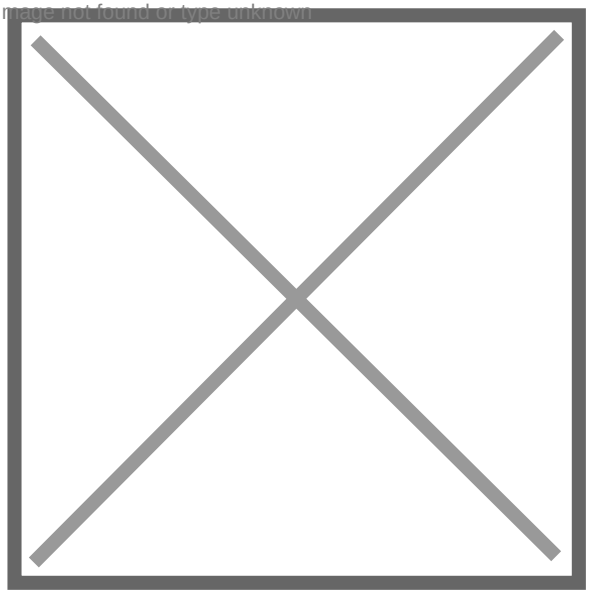

Travail au noir non payé

Par **LionTo**, le **04/09/2015** à **16:46**

Bonjour ,

J'ai travaillé au noir durant le mois d'Août , car un ami m'a présenté une famille qu'il conaissait qui avait besoin d'une nounou a domicile pour le mois d'Août. Nous avions donc établie mes horaires et ils devaient me payer a l'heure.
Durant le mois j'ai effectuer plus d'heure que prévu
et à la fin du mois j'avais donc fini ma "mission" lorsqu'ils m'ont annoncé qu'il ne me paieraient pas la totalité de ce qu'ils m'avaient promis et m'ont proposé le quart, je n'étais donc pas d'accord et nous devions nous rencontré dans première semaine de Septembre pour que nous nous mettions d'accord et que je sois enfin payée , mais depuis cette semaine justement, aucune nouvelle de la famille.
Ils ne me répondent plus au téléphone ni aux messages.
J'ai pourtant garder tous les sms que l'on s'est échangé durant mon travail chez eux, ainsi que ceux lorsque j'ai accepté le job.
Puis-je faire quelque chose ?
Merci

Par **moisse**, le **05/09/2015** à **18:52**

Oui,
Direction le Conseil des prudhommes compétent pour en connaître.
Il faut le saisir pour obtenir:
* déclaration
* bulletin de salaire

* paie
* documents de fin de contrat y compris licenciement sans cause réelle et sérieuse et sans respect de la procédure.
* indemnisation pour le travail dissimulé
Si vos SMS sont assez explicites pour prouver la réalité de l'emploi, il appartiendra à l'employeur de combattre les horaires allégués en fournissant des relevés ou planning signés par vos soins, ou attestés sans contestation possible.

Par **LionTo**, le **07/09/2015** à **16:12**

Merci beaucoup pour votre réponse Moisse,
j'ai finalement réussi à avoir des nouvelles de la famille et nous avons pu régler le problème.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés